

# Compte-rendu de la réunion du Collège des Instructeurs Nationaux de Plongée Souterraine

**Dimanche 26 mai 2024**

**Réunion réalisée en présentiel et par vidéoconférence**

**Salle de conférence du siège de la FFESSM à Marseille**

Sur place : Eric Haller (EH), Marc Douchet (MD), Jean-Pierre Stéfanato (JPS), Bernard Gauche (BG délégué)

Par video : Jean Michel Ferrandez (JMF pdt CNPS), Laurent Bron (LB), Cyril Wacogne (CW),

Excusés : Christian More, Serge Césarano, Jérémie Prieur Drevon, Jérôme Dordain , Manuel Roure, Eric Julien, Daniel Meynol,

-----  
*Début de réunion 14h00*

## **1- Compte-rendu de la réunion du 16 mai 2023**

Il est validé sans modification après ajout de la présence de Laurent Caillère qui avait été omise.

Cela nous amène à enregistrer la démission de Laurent dont la lettre est jointe à ce CR. Le collège lui adresse tous ses remerciements pour le travail accompli. Il nous a beaucoup aidés et le Collège rend hommage à son implication sans faille, à sa grande rigueur dans la rédaction des textes, à ses compétences acquises au sein de la direction de la fédération et bien sûr à sa convivialité des plus sympathique.

On en profite pour dénombrer les INPS : nous sommes 14, beaucoup moins qu'il y a quelques années.

## **2- prérequis NITROX CONFIRME pour les formateurs**

La commission technique demande désormais aux cadres de la FFESSM d'avoir une formation en matière de plongée nitrox. Nous pensons qu'il doit en être de même en plongée souterraine d'autant que nous utilisons depuis bien longtemps les mélanges enrichis en oxygène.

Comme discuté en CNPS, une compétence NITROX sera demandée pour les FPS1 et FPS2. Il peut s'agir du nitrox souterrain, du Plongeur-Nitrox, PN confirmé. Cela ne concerne pas les anciens FPS1 et FPS2.

Pour certains INPS, cette obligation apparaît comme une contrainte supplémentaire. Il leur est répondu que les INPS ont la possibilité de valider le Nitrox et donc on reste autonome pour valider nos cadres.

### **3- candidatures au collège INPS**

#### **- vote concernant la candidature de Thi Nguyen Trung**

Thi a été nommé en 2023 INPS stagiaire. Comme travail apportant au collège il lui avait été demandé de collaborer avec d'autres régions pour développer les formations en IDF. (texte joint)

Un vote est organisé pour valider ou non son entrée définitive dans le collège.

E Haller a été mandaté comme rapporteur pour cette candidature :

*Il fait part de la grande expérience en PS de Thi. Il a pu l'évaluer positivement lors de formations de FPS1 et FPS2. Par ailleurs Thi a organisé des stages conjointement avec les régions Centre et Normandie. Eric nous donne un avis favorable à son intégration dans le collège.*

Le collège vote positivement à l'intégration de Thi Nguyen Trung avec 58% d'avis favorables.

A la suite de ce vote plusieurs réflexions sont exprimées :

- les INPS qui ne connaissent pas le candidat votent souvent « blanc ».
- cela amène à des résultats exprimés en pourcentage de votes positifs sur le nombre d'exprimés très différent selon que le vote blanc est considéré exprimé ou non. Cela devra être précisé dans le règlement intérieur.
- Les votes ne devraient pas être dans la même réunion que les discussions concernant les candidatures. (problème du nombre de réunions !)
- Il faut encourager les futurs candidats à se faire connaître auprès des INPS.

#### **- nouvelles candidatures**

- Bruno Rossignol a déposé un dossier de candidature INPS (joint à la convocation). Il est nommé INPS stagiaire.

Il lui est demandé de réaliser un travail concernant les cours dispensés dans les stages. L'idée est d'avoir une bibliothèque de cours facilement accessible. Il existe de multiples possibilités informatiques pour réaliser cela. Secondairement il sera possible d'homogénéiser les enseignements.

JP Stéfano est désigné rapporteur pour cette candidature.

- Guy Michel se positionne comme futur candidat INPS. Il a été nommé FPS2 seulement en fin de l'année 2022. Il reçoit plusieurs avis très favorables. Il déposera une candidature au bout de 3 ans de FPS2 comme demandé par les statuts.

#### **4- actualités du MFPS modifications faites ou à envisager ?**

- Le Trimix est possible dès le PS2. Celui-ci est limité à la zone 2 mais il peut descendre sous les 40 accompagné d'un FPS2.
- Il est rajouté la formation PS3 en Z2 pour les FPS1.
- Non résolu : le FPS1 pourrait faire des baptêmes sans supervision d'un FPS2 dans un contexte de compagnonnage. Mais s'il n'est pas déclaré comment l'enregistrer ?
- Sidemount possible en baptême après vérification des compétences à la discrétion du responsable.
- Idem pour le CCR qui est autorisé pour le PS1. Il est autorisé pour le baptême.
- A noter qu'il faudrait préciser qu'un cadre peut faire des baptêmes en CCR
- NTX = déjà vu à inscrire
- Honorabilité : on est tenu d'inclure le diaporama de la fédé sur le sujet dans le cursus de nos cadres.
- Actuellement il n'y a pas de différences entre les exigences du FPS1 et celles du PS3 = 40 plongées dans 10 sites différents, 6 plongées en Z3 et 2 en multi-siphons. On propose d'augmenter ces exigences pour le FPS1 = 60 plongées dont 10 en Z3 dans au moins 10 cavités différentes. Pour JPS, Il faudrait aussi préciser le multi-siphons.
- 

#### **5- que devient le carnet de plongée souterraine ?**

JMF relate les très nombreuses discussions avec les cadres de la FFESSM pour valider ce projet de carnet de plongées imprimé. La réponse a toujours été négative avec l'argument d'un projet FFESSM de carnet informatisé.

Le collègue dans son ensemble regrette ce refus car un carnet en papier serait vite réalisé et rendrait services à la fois aux stagiaires et aux cadres. Il ne se limiterait pas à une liste de plongées mais permettrait donner des recommandations.

De plus la dépense peut ne pas être très importante. Reste la question de bénéficier de sponsoring – avec le risque que l'on vient de vivre, d'être au catalogue d'Amazon.

#### **6- cartes FPS3**

MD est d'accord pour voir avec Sandra comment régler le problème. Mais finalement EH s'en est chargé.

#### **7- Bilan des stages (Cf diaporama joint)**

- L'activité de formations reste soutenue dans toutes les régions. On note une petite augmentation du nombre de stages et de stagiaires dans toutes

les régions. La qualité paraît se maintenir notamment dans le sens sécuritaire.

- Il se confirme une uniformisation du profil des plongeurs :  
plongées de résurgences, peu de spéléo,  
moins de formations à l'autonomie : plongées binômes voire plus,  
beaucoup de stages pour visiteurs d'un jour
- On note une augmentation encourageante du nombre de formations de cadres.
- Légère augmentation du nombre global de brevets enregistrés 165/155 (+6%) qui est essentiellement liée à une augmentation du 1<sup>er</sup> niveau, PS1

MD relate que dans sa région, les niveaux sont validés au cours de plongées personnalisées plutôt que lors de grands stages déclarés.

#### **8- Comment mettre en place des REX (retour d'expérience)**

JPS témoigne d'une déclaration qu'il a faite sur un incident survenu dans une plongée à Glane. Il regrette de ne pas avoir eu de retour de la FFESSM avec le sentiment de se sentir dépossédé de cette expérience une fois déclarée. Si on veut motiver les plongeurs pour ces REX il faut qu'il y ait un retour.

Le lien est : <https://rex.ffessm.fr/>

#### **9- Divers**

- On évoque le cas de plongeurs n'ayant pas le N2 pour des journées découvertes. On conclut que le N2 n'est pas très compliqué à obtenir et donc c'est vraiment un minimum exigible.

- la VAE existe seulement pour le PS2.

-----